

# Visions, objectifs, principes et mesures pour un climat, des écosystèmes et un futur réellement durables



Mesures préparées par la Grève du Climat

v2

05.08.2019



<b>Introduction et contexte</b>	<b>3</b>
<b>Éléments communs à tous les thèmes</b>	<b>4</b>
Principes	
Ordre de priorité pour l'application des mesures	
Priorités transversales	
Priorité 1 : aucun combustible fossile	
Priorité 2 : souveraineté et sécurité des domaines vitaux (alimentaire, eau, etc.), résilience et durabilité à long terme	
<b>Économie</b>	<b>6</b>
<b>Agriculture - Nourriture</b>	<b>8</b>
<b>Territoire - Mobilité</b>	<b>13</b>
<b>Milieus Naturels</b>	<b>15</b>
<b>Énergie</b>	<b>17</b>
<b>Exemplarité de l'État</b>	<b>19</b>
<b>Santé Humaine</b>	<b>21</b>
<b>Dangers "naturels" (anthropogéniques) et interventions</b>	<b>22</b>
<b>Réutilisation - Recyclage - Retraitement</b>	<b>25</b>
<b>Durabilité et Éthique</b>	
<b>Principes directeurs de la Grève du Climat Vaud</b>	<b>26</b>
<b>Objectif clé</b>	<b>26</b>
<b>Résumé</b>	<b>26</b>
<b>Contexte et objectifs de ce document</b>	<b>28</b>
<b>Quels problèmes, pourquoi agir et quand</b>	<b>29</b>
1. La crise environnementale sur tous les plans : climat, biodiversité, ressources finies, genre de vie	
2. La Suisse comme pionnière de la durabilité, pour une justice climatique de tous les pays	
<b>Que faire</b>	<b>31</b>
3. Des changements systémiques afin de changer le monde pour tou·te·s	
4. Les valeurs et les principes pour choisir le monde que l'on veut, les calculs pour choisir les moyens d'y arriver	
5. La modération et le partage comme base, la technologie comme outil	
<b>Comment faire</b>	<b>34</b>
6. Priorités d'actions par thématique et ampleur des impacts	
7. La Suisse comme modèle de démocratie directe pour le XXI <sup>e</sup> siècle	
8. Devoir d'exemplarité de l'État et des entreprises	



## Introduction et contexte

Ce document représente le **résultat intermédiaire** du travail en cours effectué par la Grève du Climat dans la **formulation de solutions** à la **crise environnementale**. Depuis **avril 2019**, nous avons réuni, d'abord en interne, puis au travers d'un **formulaire public en ligne**, près de **600 idées** de mesures, qui ont ensuite été **discutées** lors de la première **Grande Assemblée Citoyenne du Climat le vendredi 03 mai**, réunissant plus de **90 citoyen-ne-s** de **14 à 75 ans** et des membres de notre collectif à Lausanne.

Après une **sélection** et **reformulation** sous forme de **mesures plus concrètes**, nous les avons **présentées** à l'**administration vaudoise** lors des **trois ateliers** d'idéation du **Plan climat vaudois** qui ont eu lieu au milieu du mois de mai. Puis, nous avons rencontré les **chefs de service** de l'**agriculture** et de l'**énergie**, afin d'explicitier nos visions et objectifs.

Enfin, nous avons établi une **liste de principes directeurs**, disponibles en [fin de document](#), dans le but de **servir à toute personne**, quelle que soit son niveau de décision et d'impact, comme une **boussole éthique** et **stratégique** servant à **informer les opinions** et les **choix** dans le cadre de la crise environnementale et de la transition immédiate vers un **nouveau genre de vie en société** qui soit en **accord** avec les **limites planétaires**, qui **favorise** le **bien-être à long terme** et la **résilience** de l'humanité.

Tous les éléments contenus dans ce document sont des **propositions non-exhaustives en cours d'élaboration**, qui demandent d'être **discutées collectivement**, **démocratiquement** et **adaptées** afin de pouvoir devenir des **lois**, **normes** et **directives** pour le canton.

La prétention du collectif de la Grève du Climat Vaud est de proposer une **vision transdisciplinaire** et, bien que nous soyons en contact réguliers avec des scientifiques et expert-e-s de différents domaines, nous sommes conscient-e-s d'être limité-e-s par les connaissances auxquelles nous avons accès.

S'agissant d'un travail qui ne sera terminé que lorsque les émissions nettes de gaz à effet de serre seront effectivement nulles, ce document **évoluera** en fonction des résultats, des actions effectives de l'État et des autres acteurs, ainsi que des besoins.



## Eléments communs à tous les thèmes

Les mesures proposées dans les pages suivantes font partie d'un ensemble cohérent et s'enrichissent lorsqu'elles sont mises en place ensemble. Néanmoins, les propositions ci-dessous méritent d'être cités séparément et doivent être gardés en tête lors de la lecture de chacune des mesures, car elles s'appliquent de manière transversale.

Le [dernier chapitre de ce document](#) apporte également un éclairage éthique essentiel, selon nous, sur la manière dont les solutions doivent être pensées.

### Principes

1. **Réduire** au minimum ce qui va à l'encontre de la vision.
2. Tout ce qui ne peut être éliminé doit être **constamment amélioré** afin d'être le plus en accord possible avec la vision.
3. La **technologie** est **un outil, ni une solution ni une finalité**. Le low-tech, la réparabilité, l'autonomie, la résilience et les émissions nulles doivent être privilégiées.

### Ordre de priorité pour l'application des mesures

L'impact direct et indirect des collectivités étant beaucoup plus important que celui des individus, il est impératif de mettre en place les mesures dans l'ordre de priorité suivant :

1. Monde des affaires (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) et l'État
2. Collectivités civiles / Habitat collectif
1. Individus / Habitat individuel

### Priorités transversales

#### Priorité 1 : aucun combustible fossile

- Les émissions d'énergies fossiles, dans tous les domaines, atteignent 0 d'ici au 1.1.2030.  
Les émissions nettes de gaz à effet de serre sont réduites d'au moins 13% par année entre le 1.1.2020 et le 1.1.2024, et ensuite d'au moins 8% par année jusqu'à atteindre au maximum zéro d'ici au 1.1.2030. Tous ces pourcentages se rapportent au niveau d'émissions de 2018.
- Les mesures facilement applicables sont exécutées immédiatement, sans attendre l'acceptation du plan climat vaudois<sup>1</sup>.
- La responsabilité financière liée aux émissions de gaz à effet de serre est portée entièrement par la personne morale qui les engendre directement ou les finance dès le 1.1.2020, sur territoire suisse et à l'étranger. Elle ne peut les reporter sur autrui ou les déduire fiscalement.

---

<sup>1</sup> par le Grand Conseil vaudois.



## **Priorité 2 : souveraineté et sécurité des domaines vitaux (alimentaire, eau, etc.), résilience et durabilité à long terme**

- Les produits vitaux (fruits et légumes, eau, savon, chaleur, etc.) sont produits et distribués dans le canton, selon les principes de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) d'ici au 1.1.2030. Ils :
  - sont 100% sûrs pour la santé des humains et de l'environnement
  - sont durables
  - **ont un bilan net de gaz à effet de serre de 0**
- Tous les milieux naturels et les espaces de verdure, publics ou privés, se situant sur le canton deviennent des sanctuaires de biodiversité et des puits de carbone, et sont traités comme tels.



# Économie

## Vision

L'économie doit strictement respecter les limites planétaires, être au service du bien-être à long terme et de la résilience de l'humanité.

## Objectifs

- Décarbonisation totale de l'économie du canton d'ici au 1.1.2030 (avec objectifs annuels de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre dès 2020, définis dans les éléments communs ci-dessus)

## Mesures

- Définition de nouveaux indicateurs prenant en compte l'état de l'environnement (dont ses dégradations qui diminuent la richesse du capital naturel) et le bien-être humain. Dès lors, ils deviennent les indicateurs principaux en place du PIB et des nouveaux indicateurs de croissance.
- L'espace public, les transports publics et les boîtes aux lettres ne peuvent servir qu' à but idéal<sup>2</sup>, soit pour l'information culturelle, aux initiatives communautaire et à l'éducation, et non à la promotion de la surconsommation ou d'une quelconque autre activité climaticide (pas de publicité).
- Développement de produits financiers qui permettent l'émergence activités durables de manière transparente. L'État investit ses fonds de manière massive dans ceux-ci.
- Création d'un fond climat souverain pour financer la transition, construit comme un produit financier durable, traçable et transparent (point 2.) alimenté par :
  - la taxe climat
  - le réinvestissement des fonds publics (propres fonds + caisses de pension)
  - les investissements des entités publiques et privées
  - les particuliers sous une forme simplifiée (type crowdfunding)
- Le canton cesse de collaborer avec les banques, ou toute institution financière, investissant dans les énergies fossiles.
- Taxe sur les investissements dans les énergies fossiles et sur la spéculation
  - Soutien des autorités aux groupes qui la demandent
- Instauration d'une taxe climat sur :
  - les entreprises en fonction de leur impact sur l'environnement
    - i. en particulier sur les entreprises qui sont basées en Suisse mais n'exercent pas leur activité en Suisse
  - l'importation
  - les banques, en particulier sur leurs produits financiers climaticides
  - les énergies fossiles
    - i. faire pression au national
    - ii. sur les usines de transformation

---

<sup>2</sup> Relatif aux idées, qui a la nature des idées. En opposition aux buts commerciaux.



iii. sur les entreprises de négoce

- Les technologies menant au remplacement d'un nombre important d'objets technologiques doivent être limitées à ce qui est absolument essentiel.
- Création d'une caisse d'assurance cantonale (maladie, RC, véhicules, etc.).
- Soutien aux groupes soutenant l'intérêt général et en particulier le climat (ONG, groupes citoyens, etc.).
  - Restriction des pouvoirs et des droits des lobbies qui ont un impact négatif sur l'environnement.
  - Pénalisation de la désinformation volontaire et continue contre l'intérêt général de faits scientifiquement prouvés.
- Tous les produits vendus sur le canton doivent être durables, modulables et circulaires. Une garantie de longue durée doit être obligatoirement fournie par catégorie d'appareil par le vendeur ainsi que des options de mise à niveau et de réparation.
- Changer les ambitions de carrière de la population.
  - Valorisation et subvention des métiers pro-climat
  - Coursus du futur durable
  - Quota de travailleur.r.ses "assurance qualité climat" dans chaque entreprise
  - Introduction d'un revenu de transition écologique
- Soutien massif aux commerces de proximité, en particulier ceux de produits locaux (à basse empreinte énergétique) et de produits bruts / non-transformés.
- Encouragement et soutien de services de partage d'équipements et de gestion commune (moins de coûts, moins de propriété, plus d'usages partagés).
  - Promouvoir des structures coopératives pour la gestion des services locaux.
  - Notamment tout ce qui touche à la réparation et aux mesures préventives de l'obsolescence et en faveur de la circularité.
- Transparence sur la provenance et le cycle de vie des produits (lieu de production, émissions CO<sub>2</sub>, composition exacte, énergie grise émise pour la production, etc.).
  - Versions simplifiées pour les produits durables et locaux
- Comptabilité énergétique pour mesurer l'investissement fossile des produits financiers → transparence du secteur financier.
- Système d'information et de collecte de données sur l'intensité et l'empreinte énergétique de :
  - ce qu'on produit et consomme dans le canton.
  - les entreprises qui les produisent et distribuent.
    - i. tous les trajets, y compris domicile-emploi des collaborateurs, mandataires, dirigeants et administrateurs font partie de l'empreinte carbone des entreprises.
- Evaluation systématique des nouvelles technologies par rapport à leur impact sur l'environnement. Les résultats sont rendus publics et mis en débat. Les décisions à leur propos sont prises en conférence citoyenne.



# Agriculture - Nourriture

## Vision

L'agriculture doit respecter les limites planétaires, favoriser le bien-être long terme et la résilience de l'humanité.

L'agriculture est destinée à la production de nourriture et non à l'alimentation de processus industriels (p. ex.: biocarburants).

La terre arable est la richesse la plus importante du canton. Sa régénération et son soin doivent être les priorités de toute activité.

## Objectifs

### Priorité 1 : aucun combustible fossile

- Les émissions dues à l'utilisation d'énergies fossiles dans l'agriculture et la chaîne de livraison (amont et aval) atteignent 0 d'ici au 1.1.2030 (avec objectifs annuels de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre dès 2020, définis dans les éléments communs ci-dessus).

### Priorité 2 : souveraineté et sécurité alimentaire, résilience et durabilité à long terme

- Tous les fruits et légumes nécessaires à nourrir la population sont produits dans le canton d'ici au 1.1.2030. Ils :
  - Sont 100% sûrs pour la santé des humains et de l'environnement.
  - Régénèrent activement les sols.
  - Augmentent la biodiversité, en particulier des variétés traditionnelles.
  - **Ont un bilan net de gaz à effet de serre de 0.**
- Tout ce qui est produit sur le canton est bénéfique pour les producteurs sur le court terme et le long terme (santé, "rentabilité", savoir faire, estime de soi, etc.)
- La production de viande et de produits d'origine animale est :
  - Limitée au strict minimum (culturel et pratique).
  - Faite selon les critères les plus strictes de respect et de liberté des animaux.
  - Utilise absolument toutes les parties de l'animal à sa plus haute valeur.
  - Faite uniquement avec du fourrage local, végétal, sans émission de gaz à effet de serre.

## Principes directeurs pour l'agriculture

- Rien d'intensif, ni d'extensif générant des coupes rases
- Pas de pesticides
- Pas de monocultures
- Que des engrais et fertilisants naturels





- Pas d'OGM ni de technologie "gene drives"
- Filières locales de distribution
- Préservation des surfaces agricoles existantes et développement de nouvelles parcelles

## Mesures

### Agriculture

- Toute l'agriculture du canton utilise des méthodes d'agriculture régénérative (agro-écologie, permaculture, agroforesterie, etc.) :
  - Pour les nouvelles exploitations / reprises, dès le 1.9.2019
  - Pour les successions / reprises datant de moins de 5 ans, dès le 1.9.2021
  - Pour les exploitations existantes, dès le 1.9.2025
  - Pour les exploitations demandant des mises à niveau exceptionnelles, au plus tard le 1.9.2029
- Soutien massif à l'agriculture régénérative et à petite échelle ainsi qu'au développement de nouvelles exploitations en coopératives, selon les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire (ESS), au niveau :
  - Financier, grâce au Fond Climat : Les agriculteurs doivent être rémunéré pour leurs efforts (actuels et futurs) dans le gestion du climat. Et encourager financièrement les maraîchers avec un circuit court.
  - Légal, grâce à la modification des Plans d'Affectation, Plans Directeurs, etc.
  - Logistique, grâce à la mise en commun de matériel, graines, engrais naturels, etc.
  - Technique, grâce à un système de cours, de suivi et de coaching (notamment sur la production de semence), formation continue.
  - Communication, grâce à une campagne d'information à large échelle pour valoriser le travail des agriculteur.ices particulièrement ceux engagé-e-s pour le climat.
  - Obtention automatique et gratuite du label Bio Suisse après conversion à l'agriculture régénérative et aux principes directeurs. Les audits sont effectuées et financées par le canton.
  - Ressources humaines par le Service Civil Climat, en collaboration avec FIBL, Agridea, etc.
- Décarbonisation totale de l'agriculture du canton d'ici au 1.1.2030 (avec objectifs annuels de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre dès 2020, définis dans les éléments communs ci-dessus).
  - Subventions inversement proportionnelles aux émissions de gaz à effet de serre.
  - Tout nouveau véhicule immatriculé dans le canton doit être sans émissions.
    - Dès le 1.9.2019 pour les véhicules publics
    - Dès le 1.9.2020 pour les entreprises et collectivités civiles
    - Dès le 1.9.2021 pour les particuliers
  - Mise en commun et électrification des machines agricoles et de transport par rénovation/changement du moteur (et non de toute la machine).
  - Isolations thermiques des bâtiments agricoles et des équipements.



- Organisation de structures résilientes de production et de distribution sous forme de coopératives :
  - Propriété partagée des espaces et de l'équipement
  - Partage des bénéfices / pertes et entre-aide lors de mauvaise récolte, sous forme de comptabilité commune à tous les domaines de la coopérative
  - Collaboration entre les entités lors des gros chantiers et phase de travail manuel intensif
- Recherche continue sur des méthodes de production sans émission de gaz à effet de serre, notamment pour :
  - Les serres de production
  - Les machines et outils
  - Les espaces de stockage
- Développement d'étangs sur les terres agricoles comme réserves d'eau et puits de carbone.
- Transformation des milieux naturels existants et création de nouveaux espaces pour la production alimentaire, en particulier en ville sur des toits et façades végétalisés, ainsi que dans toutes les bordures et espaces de verdure :
  - Jardins communautaires autogérés
  - Jardins communautaires supervisés par la ville / le canton
  - Jardins exploités par des coopératives
- Soutien à l'auto-production alimentaire dans les jardins privés
  - Aide à la mise en oeuvre par le Service Civil Climat
  - Mise à disposition et / ou subvention de matériel, terre, graines, etc.
- Adaptation du cursus éducatif agricole et de tous les niveaux de la profession
  - Agriculture régénérative uniquement
  - En accord avec toutes autres mesures citées ci-dessus
  - Production de semence
  - Information régulière (2-3x par an) des agriculteur·trice·s sur les nouvelles méthodes, introduction et formations à celles-ci.
  - Information régulières (1-2x par an) aux chaînes de distribution alimentaires et de besoins courant (maraîchers, distribution, grandes surfaces, petits magasins) sur les manières à faible coût carbone et environnemental et les nouvelles obligations.
  - Formation continue pour les formateur·trice·s et les syndicats agricoles.
- Soutien massif à la reprise des domaines agricoles locaux, des exploitations de petites tailles ou à la transformation en coopérative de plusieurs sous-domaines.
  - Divers instruments à mettre en place, comme cités plus haut
  - Notamment, lors du changement d'affectation dans le cadre d'un rachat, l'impôt ne doit pas être établi sur la valeur du marché mais rester sur la valeur de rendement, à condition que l'exploitation reste agricole
- Mise en place d'un cursus de transition aux métiers de l'agro-écologie pour les personnes au chômage, au RI ou en reconversion professionnelle.
- Faciliter la transition agricole grâce au Service Civil Climat
  - Partage des connaissances
  - Transformation des domaines existants
  - Main d'oeuvre



- Etc.
- Conversion des animaux (vaches, poules, cochons, chèvres, etc.) en collaborateur·trice·s avec un ratio charges / bénéfiques équivalent aux humains et la liberté de se déplacer.
  - Pour remplacer les machines
  - En symbiose avec les pratiques agro-écologiques
  - Pour repeupler le canton de troupeaux libres de se déplacer

## Nourriture

- Soutien massif à l'Économie Sociale et Solidaire pour 100% de la production du canton et tendre vers une consommation 100% locale.
  - Afin de développer :
    - Des circuits courts
    - Des prix justes
    - Des flux tendus
    - Des filières humaines, équitables et participatives entre producteur·trice·s, distributeur·trice·s et consommateur·trice·s
    - Des produits alimentaires locaux, non-transformés, en vrac et de première nécessité dans tous les quartiers et villages
      - À des prix accessibles à tout le monde
    - Des transports en mobilité douce
  - Sous forme :
    - Financière, grâce au Fond Climat
    - Logistiquement, par la mise à disposition de locaux et la mutualisation de matériel
    - Techniquement, grâce à un système de cours, de suivi et de coaching
    - Ressources humaines par le Service Civil Climat
- Taxe climat sur les aliments selon leur impact carbone (y compris émissions grises)
  - Produits pas de saison
  - Importation
  - Viande et produits d'origine animale
  - Cacao, café, etc.
- La restauration collective (cantines, crèches, entreprises, etc.) réduit progressivement la proportion de viande et de produits d'origine animale et se fournit dans le canton.
  - Le menu principal devient végétarien, avec toujours une option végane, dès 1.9.2019
    - Y compris pour les produits laitiers ; des alternatives à base végétale sont proposées
  - 2 midis végétariens par semaine, dès le 1.9.2020
  - 2 midis végétariens + 1 midi végane par semaine, dès le 1.9.2021
  - 2 midis végétariens + 2 midis véganes par semaine, dès le 1.9.2022
  - La semaine est comptée sur 5 jours. Si l'enseigne propose sur 7 jours, les jours vég\* sont adaptés en conséquence.
- Favoriser la vente de produits bruts dans tous les commerces
  - Vrac et les paniers comme options par défaut



- Verres et autres emballages consignés et réutilisés
- Conservation et réutilisation des déchets organiques :
  - Éviter la génération de gaz à effet de serre
    - Pas de combustion
    - Pas de biométhane
    - Limitation du compostage anaérobique
  - Privilégier le compostage aérobique
  - Zéro-déchet : utiliser toute la nourriture consommable. Tout le reste est composé aérobiquement.
- Pour la nourriture importée, favoriser le travail avec les coopératives agricoles partageant les **mêmes valeurs (ESS)**, situées à moins de 300 km du lieu de vente.
  - Pour les produits rares (cacao, café, etc.), cette distance peut être augmentée.
- Cours de cuisine locale, végétarienne / végane, zéro-déchet à :
  - Tous les enfants, pendant toute l'année scolaire, sur plusieurs années différentes
  - La population, sous forme de repas collaboratifs bon marché
- Ateliers de découverte du maraîchage et de l'agriculture pour :
  - Tous les enfants, plusieurs fois dans l'année scolaire, sur plusieurs années différentes
    - Cours réguliers dans différents milieux naturels, même pour des sujets qui ne sont pas en relation direct avec ces espaces
  - La population, sous forme de récolte de son propre panier de légume
- Mise à disposition gratuitement de tous les invendus par tous les commerces.
  - Collecte directe par les particuliers devant le commerce, 1h avant la fermeture
  - Autorisation de la "revalorisation" uniquement pour ce qui n'aura pas été collecté après 1h de mise à disposition
- Préparation de plans d'urgence en cas de pénuries alimentaires, sécheresses intenses, mauvaises récoltes, etc. (voir certains éléments du Plan Wahlen).
- Distribution gratuite de vitamine B12 dans les pharmacies.
- Transparence sur la provenance et le cycle de vie des produits (lieu de production, émissions CO2, composition exacte, énergie grise émise pour la production, etc.).
  - Versions simplifiées pour les produits durables et locaux
  - À la charge des grands distributeurs



## Territoire - Mobilité

### Vision

La mobilité doit respecter les limites planétaires, favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

La gestion du territoire doit être faite en accord avec les limites planétaires, favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

### Objectifs

- La majorité des trajets sont effectués à pied, à vélo ou selon un mode de mobilité douce.
  - Une partie des trajets sont effectués en transport collectif
  - Une infime partie des trajets sont effectués en transport privé
- 100 % des voies de mobilité douce sont dépourvues de pollution (de l'air, visuelle, sonore, etc.) et sécurisées en étant séparées physiquement des autres véhicules (blocs de béton, barrière, bande d'herbes, fleurs, sentiment de sécurité indispensable pour l'adoption massive, cf Copenhague).
  - 100% de mobilité douce en centres-ville d'ici à 2025

### Mesures

#### Mobilité

- Transports publics gratuits pour tout le monde, sur tout le canton, dans toutes les compagnies de transport public (bus, tram, train, métro, car, etc.).
  - Réorganisation des classes en fonction des activités (silence, manger, discuter, etc.)
- Adaptation des lieux de vie avec les lieux d'activité communautaire et les lieux de travail afin de limiter les temps et la fréquence des trajets.
- Voies de mobilité douce dédiées en ville, entre les villes et entre les villages.
  - Ajout de verdure, amélioration du cadre de transit afin de le rendre agréable, relaxant et ludique
  - Cohabitation fluide et agréable des modes de transport grâce à une signalétique et un aménagement de la chaussée
- 100% de mobilité douce et de transports publics en ville.
  - Transports publics à ligne semi-fixes en plus des lignes fixes (mini-bus électriques qui peuvent adapter leur trajet)
  - Mutualisation de véhicules électriques utilisables pour des intérêts prépondérants
  - Dérogations pour les personnes à mobilité réduite et solutions électriques
- Tout nouveau véhicule immatriculé dans le canton doit être sans émissions
  - Dès le 1.9.2019 pour les véhicules publics (y compris bus transports publics)
  - Dès le 1.9.2020 pour les entreprises et collectivités civiles



Visions, objectifs, principes et mesures pour un climat, des écosystèmes et un futur réellement durables

- Dès le 1.9.2021 pour les particuliers
- Interdiction de l'extension du réseau routier (--> pas de 3ème voie d'autoroute Genève-Lausanne par exemple)
- Taxe climat pour toutes les entreprises en fonction de leur modes de transport (voiture thermique et avion en particulier)
- Développement des trains de nuits pour les voyages européens
- Electrification des bateaux professionnels à moteur thermique (CGN, etc) (horaires à adapter pour les recharges rapides et donc adaptation des quais)

## **Territoire**

- Promouvoir la densification vers l'intérieur et mettre un terme au mitage du territoire en utilisant les nombreux appartements non-utilisés (sous spéculation immobilière...) mais aussi par une réappropriation des friches industrielles et les nombreuses zones à bâtir non-construites.
- Développer des coopératives d'habitations collectives.
- Végétalisation des villes dans les rues, sur les toits et sur les façades.
  - Limiter les surfaces bétonnées / goudronnées au strict minimum.

## **Argumentaire**

Plus les trajets sont courts et plus les citoyens ont tendance à se déplacer à pied ou à vélo. Une densification de qualité vers l'intérieur du milieu bâti permet de voir apparaître des quartiers attractifs, où de nombreux biens et services du quotidien peuvent être proposés à proximité. Les trajets pour faire ses achats, se rendre sur les lieux de loisirs, etc. sont ainsi plus courts.



# Milieus Naturels

## Vision

Les milieux naturels sont considérés comme la richesse principale du canton et de la population, et doivent être traités comme telle.

## Objectifs

- Sauvegarder les milieux naturels, les transformer en hotspots de biodiversité, en puits de carbone et les étendre sur notre territoire.
- En créer de nouveaux partout où cela est possible, en particulier dans les villes.

## Mesures

- Tous les milieux naturels, publics ou privés, se situant sur le canton se doivent de devenir des sanctuaires de biodiversité de :
  - Plantes, arbres, arbustes
  - Fleurs, en particulier celles favorisant l'activité des abeilles
  - Insectes
  - Animaux
- Indépendamment de :
  - S'ils sont déjà identifiés par le canton ou le plan d'affectation comme des milieux naturels.
  - S'ils sont dédiés à l'agriculture.
- Les pesticides sont remplacés dans tout le canton par des alternatives qui sont sûres pour les humains et pour l'environnement :
  - Dès le 1.8.2020 pour les entreprises et collectivités civiles
  - Dès le 1.8.2021 pour les particuliers
    - La vente et l'utilisation de pesticides sont interdites à partir de cette date
- Le bilan net d'émissions de gaz à effet de serre de la gestion des milieux naturels est nul d'ici au 2030, avec une diminution linéaire de 10% par an
- Tous les milieux naturels doivent être considérés comme des puits de carbone et de par cette fonction ils doivent être protégés et leur conservation et leur développement doivent être une priorité.
  - Le canton élève ces hotspots à l'échelle d'objets d'importances nationales et ainsi se doit d'assurer leur protection.
- Protéger et développer activement les zones humides (marais, rivières, lacs, etc.) et leurs abords.
- Cours obligatoire sur l'écosystème terrestre, les impacts de l'homme sur le climat et les services écosystémiques à l'école obligatoire.
  - 1 jour par semaine d'école à la forêt ou en milieu naturel
- Végétalisation des villes dans les rues, sur les toits et sur les façades, ainsi que des jardins sur tout le territoire.
  - Limiter les surfaces bétonnées / goudronnées au strict minimum



Visions, objectifs, principes et mesures pour un climat, des écosystèmes et un futur réellement durables

- Limiter les surfaces de gazon et encourager les prairies naturelles
- Soutien à la production de bois local pour la menuiserie et la construction.
- Classification des zones forestières en fonction de différents buts de biodiversité (zones “sauvages” sans présence humaine, grands arbres, etc.)
- Remplacement des espèces toxiques (p. ex.: Thuyas) par des espèces diversifiées et favorisant la biodiversité.





# Énergie

**Note importante : la majorité des mesures de ce document ayant trait à l'énergie en raison de notre dépendance actuelles aux énergies fossiles, celles qui se trouvent ci-dessous ne sont que les mesures spécifiques supplémentaires, ne figurant pas déjà dans les autres chapitres.**

## Vision

La transformation et consommation des énergies doivent respecter les limites planétaires, favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

## Objectifs

- Diminuer de 50% la consommation d'énergie totale du canton d'ici 2030.
- 100% d'énergies renouvelables propres, sans émissions et sans pollution à la génération d'ici au 1.1.2030 (avec objectifs annuels de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre dès 2020, définis dans les éléments communs ci-dessus).
  - Subventions massives pour y arriver
- Avoir un bilan net de gaz à effet de serre nul (domestique, gris et place financière) du canton d'ici au 1.1.2030 (avec objectifs annuels de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre dès 2020, définis dans les éléments communs ci-dessus).
- Mise en place de mesures pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables.

## Mesures

Mesures :

- Optimisation des besoins énergétiques (sobriété énergétique : l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas ou plus nécessaire). Par exemple :
  - Diminuer au maximum l'éclairage de l'espace public (en particulier les enseignes commerciales). Les éteindre complètement lorsqu'il n'y a personne.
  - Éteindre les lampadaires entre 23 heures et 6 heures (lutte contre la pollution lumineuse néfaste au sommeil et à l'éco-système), les vitrines de magasins entre 21 heures et 7 heures et si la lumière du jour est suffisante
  - Dans les bureaux, extinction automatique de la lumière selon lumière du jour.
- Prendre en compte l'énergie grise liée au cycle de vie de tout type d'énergie (y compris énergie renouvelable et fossile).
- Pas de nouveau bâti sauf exception d'utilité majeure, auquel cas :
  - construction en matériaux naturels, locaux et à haute efficacité écologique
  - utilisation de toilettes sèches, récupérateurs d'eau de pluie, chauffages solaires et toute alternative low-tech (résiliente et durable) possible
- Rénovation des bâtiments existants afin de réduire la consommation en énergie (ex. isolation) et sortie des énergies fossiles.



Visions, objectifs, principes et mesures pour un climat, des écosystèmes et un futur réellement durables

- Favoriser la mobilisation collective et la participation citoyenne à des projets de production d'énergie renouvelable (via des coopératives ou des schémas de financement participatif).
- Les propriétaires (avec plus de 2 logements en location) ne pourront plus facturer aux locataires les frais de chauffage et eau chaude utilisant des énergies avec émission de gaz à effet de serre dès le 1.7.2020, et ne pourront les déduire fiscalement. Idem proportionnellement pour la partie des frais de chauffage dépassant la norme réglementaire d'un bâtiment assaini énergétiquement.



# Exemplarité de l'État

## Vision

L'État doit, dans toutes ses activités, respecter les limites de l'environnement, être au service du bien-être à long terme et de la résilience de l'humanité.

## Objectifs

- Représenter adéquatement les attentes des générations futures et le bien commun dans leurs décisions et actions.
- Montrer la voie à toute la société sur le type de comportement à adopter.

## Mesures

- L'État s'engage à être le pionnier dans toutes les mesures du plan climat.
- L'État doit être exemplaire et transparent dans ses politiques d'achat public et doit considérer le climat comme le facteur de décision prépondérant.
- Loi pour rendre un délit le fait d'endommager l'environnement, pour les personnes morales en particulier et leurs donneurs d'ordre, notamment celles et ceux qui financent ces projets.
  - a. Gradation des sanctions afin de toucher les petits délits comme les plus importants.
- Contribuer à l'information au maximum sur ce qui touche au climat.
- Les politicien.ne-s déclarent publiquement les entreprises ou personnes qui les financent. Leurs revenus de tout type sont transparents et publics.
- Transparence des sources et impacts des choix du canton (comptabilité énergétique, etc.)
- Mise en place d'un Service Civil Climat afin de mobiliser les citoyen.ne-s autour des actions requises pour transformer le canton (le pays) en un lieu de vie durable (service à la planète et aux citoyen.nes).
  - a. En feraient partie :
    - i. Jeunes volontaires (pourrait se faire en place de l'armée)
    - ii. Sabbat pour employé.e-s (avec garantie de garder leur travail)
    - iii. Jours ou semaines obligatoires (ou fortement conseillé) dans les entreprises
    - iv. Toutes les personnes au chômage, RI, AI, migrantes, sans-papiers motivées à participer
  - b. → Idées de services accomplis par le SCC :
    - i. Aide pour démarrer son potager selon les principes de modes de culture durable (--> souveraineté alimentaire).
    - ii. Développement et mise en place de systèmes d'isolation et de "air conditionné" durables pour les personnes âgées afin de survivre l'été (et d'éviter la mise en place d'air conditionné classique).



- iii. Mise en place d'un système d'alternatives à la consommation d'objets polluants (seconde main, conseils d'achat, recherche sur la durabilité des produits, etc.)
  - iv. Attribution des logements non-occupés (gestion, rénovation, etc.)
  - v. Consultations médicales gratuites de prévention, afin de limiter l'utilisation de médicaments, surtout ceux qui polluent.
  - vi. Promotion du sport qui demande peu de matériel ou du matériel durable (organisation d'activités et de camps en ville).
  - vii. Garantir le bon sommeil de la population afin de générer plus de compassion, moins d'agression, etc.
  - viii. Dédier les espaces publics aux activités citoyennes afin de refaire de la ville un lieu commun.
- Permettre aux cantons et communes de prendre plus de décisions contraignantes localement (p. ex.: taxation ou interdiction des industries polluantes).
  - Faire du climat et de la biodiversité des critères prioritaires de décision publique.
  - Information de la population sur la situation climatique.
  - Intégration des problématiques climatiques dans l'éducation.
  - Facilitation de toutes les démarches administratives nécessaires à la création d'un projet écologique (permis de construire, etc.) ou de transition (passage au bio, etc.).
  - Développer des assemblées citoyennes de quartier pour accompagner la transition écologique et sociale de manière horizontale.
  - Interdire les partenariats public-privé (en particulier si cela concerne des matières premières comme l'eau, la terre, etc.).
  - Mise en place d'un système d'initiative au sein de l'administration cantonale pour la mise en place de projet pro-climat.



# Santé Humaine

## Vision

Le système de santé cantonal doit respecter les limites planétaires, favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

## Objectifs

- Réduction de la consommation de médicaments de 50% d'ici à 2030 (en évitant la surconsommation de médicaments inadaptés ou inutiles).
- Décarbonisation totale du canton au 1.1.2030 (avec objectifs annuels de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre dès 2020, définis dans les éléments communs ci-dessus) pour limiter notamment les effets de la pollution sur la santé et les décès

## Mesures

- Service Civil Climat
  - Mise en place d'isolation et de systèmes de climatisation écologiques pour les personnes à risque
  - Service à la personne pour préparer et mitiger les changements climatiques
- Consultations médicales de prévention gratuites
- Système d'information publique sur les changements climatiques qui ont sur la santé présente et future
  - Dans les prévisions météo
  - Système de prévention par application mobile → AlertSwiss
  - Grande campagne d'information publique
- 0 gaspillage de médicaments d'ici à 2030
  - Système de récupération et de remise en circulation des médicaments non-utilisés
  - Vente généralisée de médicaments à l'unité (p. ex.: découpe de plaquettes possibles partout)
- Création d'une caisse d'assurance cantonale (**maladie**, RC, véhicules, etc.).
- Rendre visible le remboursement de la taxe CO2
  - Ne plus le lier à la caisse
- Le canton encourage l'UNIL et le CHUV a effectuer des recherches sur une médecine plus sobre en énergie : moins d'examens, d'opérations et de traitements. Il favorise les périodes de dialogue humain avec le personnel soignant ainsi que les médecines naturelles locales
- Le CHUV met en place un Plan Climat pour faire face de manière préventive aux nouveaux maux dûs aux changements climatiques, physiques et psychologiques, tels que dépressions dues à l'inaction des gouvernements, respectivement leur manque d'actions adéquates, durant des décennies, malgré l'urgence absolue climatique, ainsi que des affections dues au changement climatiques.
- Diminution de la prime des assurances maladies grâce aux 6 milliards et demi économisés sur les maladies liées à la pollution de l'air.



# Dangers “naturels” (anthropogéniques) et interventions

## Vision

En plus de se préparer aux dangers anthropogéniques, il faut les limiter au maximum. Pour ce faire une action immédiate est nécessaire. Malgré celle-ci, tout le monde sera concerné par les conséquences du réchauffement climatique, mais certains groupes de population plus que d'autres. Le nombre de décès ([article ici](#)) lié à la crise climatique doit être limité au maximum. De ce fait, l'humain doit respecter les limites planétaires, favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

## Objectifs

- Une mise en place de systèmes résilients permettra une meilleure résistance face aux plus grands défis de notre époque contemporaine, à savoir, la crise climatique et environnementale.

## Mesures

La majorité des mesures proposées dans les autres thèmes visent directement ou permettent par bénéfice collatéral une meilleure résilience des systèmes du canton. Elles doivent être prises comme un tout cohérent.

En conséquence, et afin de ne pas alourdir le document, nous ne les avons pas copiées à nouveau dans cette section.

Nous citons, cependant, une mesure que nous avons proposée oralement lors de cette séance et qui ne figure pas dans les autres thèmes :

- Les éoliennes atténuent les vents forts au sol.



# Eau

## Vision

La gestion de l'eau doit respecter les limites planétaires, favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

Les rivières, nappes phréatiques, sources, etc. doivent être considérées comme la richesse principale du canton, au même titre que les milieux naturels.

## Principe

- Les différents types d'eau (potable, riche en micronutriments, sales, etc.) doivent être utilisés à leur niveau de valeur le plus élevé (eau potable pour boire, eau grise dans les toilettes).

## Objectifs

- Diminuer de 50% la consommation d'eau totale du canton d'ici 2030.
- La qualité de l'eau doit s'améliorer constamment puis rester stable et devenir exempte de tout polluant anthropogène d'ici à 2030.
- Autres ?

## Mesures

- Utilisation appropriées des différents types d'eau, avec cyclage local
  - Eau potable uniquement pour la consommation
  - Eau non-potable mais propre pour toutes les activités industrielles et humaines (douche, toilettes, etc.)
    - Récupération de l'eau de pluie
    - Circularité des cycles d'eau au niveau d'une entreprise ou [habitation](#)
    - L'eau potable et l'eau non-potable utilisée par l'économie pour ses processus doit être entièrement ré-apprêtée à sa qualité initiale et ré-utilisée en cycle fermé. Les déchets extraits de l'eau dans ce processus sont recyclés, si possible, ou sinon retraités sans émission de CO2 (voir ci-dessous)
  - Eau non-potable mais riche en micronutriments pour l'arrosage des sols
  - Eau polluée traitée localement (industrie, bâtiment, etc.) par phyto-épuration
- Élimination et gestion des micropolluants
  - 0 pesticide
  - Produits de nettoyage et cosmétique 100% d'origine végétales
  - Réduction de la prise de médicament pour limiter leurs résidus dans les eaux (cf. mesure sur la santé)
  - Classification des médicaments en fonction de leurs micropolluants



Visions, objectifs, principes et mesures pour un climat, des écosystèmes et un futur réellement durables

- Prise en compte de tous les micropolluants dans le traitement des eaux afin d'éliminer tous les résidus
- Remplacement des arrosages à grande eau projetée par du goutte-à-goutte ciblé dans l'agriculture et les jardins
- Déficit hydrique des sols
  - Protéger et développer activement les zones humides et leurs abords
  - Végétalisation massives des sols, toits et façades
  - Aménager des points d'eau dans les villes :
    - Fontaines à écoulement dans le sol
    - Etangs
  - Autres ?
  - Favoriser la couverture des sols en agriculture, afin de mieux retenir l'eau et diminuer l'érosion.
- Remplacer l'eau "minérale" en bouteilles par des robinets de remplissage de gourdes et de bidons (à amener ou consignés) et fontaines (non-frigorifiée) avec l'eau potable locale.
- Remplacement des fontaines à eau minérale refroidie par des fontaines passives.
- Promotion des toilettes sèches
  - Au moins 1 dans toute habitation neuve ou rénovée lourdement
- Gestion des lacs
  - Dé-pollution (p. ex.: nettoyage des fonds)
  - Gestion du changement de température
    - Chauffage urbain à distance, eau du lac alimentant des pompes à chaleur (pour chauffage et eau chaude seulement), ce qui refroidit le lac en hiver et contribue au brassage.
- Transformation des piscines en combinaison étang-piscine (piscines à filtration naturelle).





## Réutilisation - Recyclage - Retraitement

Ce domaine ne faisant pas partie des thèmes sélectionnés par la DGE pour les ateliers, mais faisant directement lien avec les milieux naturels et l'eau, nous l'avons ajouté au contenu de l'atelier n°3.

### Vision

Pas de déchets. Tout est réutilisé, composté ou cyclé.

### Objectifs

- Remplacement des produits toxiques par des produits éco-compatibles et compostables dans un temps court
- Réutilisation d'objets utilisables comme objectif premier
- Recyclage intégral du non-compostable
- Pas de pollution des sols, de l'eau et de l'air
- Minimisation de l'énergie nécessaire au transport et au traitement des déchets
- Décentralisation

### Mesures

- Réutilisation:
  - Les centres de recyclages mettent à disposition des endroits d'échange abrités et incitent les gens à se servir.
  - Fortement amender le "littering"
- Compostables:
  - Compost à sec (évite le dégagement de méthane climaticide)
  - Pour compost non-sec, récupération et stockage du méthane pour besoins de calorifiques ou électriques (piles à combustible)
- Recyclage:
  - Produits durables, réparables, démontables facilement et recyclables
- "Incinérables":
  - Pas d'incinération de matières organiques
  - Promotion de procédés techniques remplacement l'incinération (par exemple transformation à très haute température en scories sableux neutres et de gaz de synthèse stockables comme la Ultra-high temperature hydrolysis).
- Transport des déchets:
  - Les déchets ne sont pas transportés sur de longues distances
  - Et encore moins internationalement
- Circuit de chauffage à distance (actuellement alimenté par l'usine d'incinération):
  - Réutiliser pour l'eau du lac (voir chapitre Eau) comme source de chaleur pour le chauffage à distance (pompes à chaleur au lieu des échangeurs haute température actuels)
  - (Ce point peut aussi être ajouté dans le chapitre énergie)



# Durabilité et Éthique

## Principes directeurs de la Grève du Climat Vaud

*Aujourd'hui, l'impertinence n'est plus de demander un changement urgent, radical et transversal de notre société, avec l'arrêt total des émissions nettes de gaz à effet de serre.*

*L'impertinence, c'est de croire qu'une transition lente avec des mesures ciblées et une simple réduction des émissions pourraient encore suffire.*

### Objectif clé

Proposer des **principes directeurs** servant de **boussole éthique** et **stratégique** dans le cadre de la **crise environnementale** et **aligner** les différentes **parties concernées** par la **transition immédiate** vers une **société réellement durable**.

### Résumé

Nous avons réuni dans ce document les **principes**<sup>3</sup> qui nous paraissent être **les plus essentiels** et qui viennent compléter les [revendications de notre mouvement](#). Leur **objectif** est de servir à toute personne, quelle que soit son niveau de décision et d'impact, comme une **boussole éthique et stratégique** servant à **informer ses opinions** et **ses choix** dans le cadre de la crise environnementale et de la transition immédiate vers un **nouveau genre de vie en société** qui soit en **accord avec les limites planétaires**, qui favorise le **bien-être à long terme** et la **résilience de l'humanité**.

#### 1. La crise environnementale sur tous les plans : climat, biodiversité, ressources finies, genre de vie

**Tous les aspects** de la crise environnementale doivent être considérés de **manière transversale et systémique** afin de trouver des solutions viables.

#### 2. La Suisse comme pionnière de la durabilité, pour une justice climatique de tous les pays

Afin de **respecter mondialement le budget carbone pour un réchauffement limité à +1.5°C** établi par le GIEC<sup>4</sup>, la Suisse se doit d'être **un des premiers pays** à atteindre un **bilan carbone net nul** d'ici à **2030**. Afin d'y parvenir, ces réductions doivent **commencer immédiatement**, soit dès 2020, et ce de manière rapide<sup>5</sup>.

<sup>3</sup> Si les trois valeurs cardinales de la Grève du Climat Suisse sont la Solidarité, la Liberté et l'Égalité, d'autres valeurs sont également revendiquées telles que la résistance, la justice climatique, la résilience, la non-violence, l'ouverture, la frugalité et la transparence.

Toutefois, le choix et la hiérarchisation de ces valeurs méritent encore, avant d'être mises en avant, de nombreuses discussions au sein du collectif de la Grève du Climat Vaud.

<sup>4</sup> IPCC Special Report on Global Warming 1.5°C <https://www.ipcc.ch/sr15/>

<sup>5</sup> Selon les budgets carbone établis par le GIEC, la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre devra être d'au moins 13% par année entre le 1.1.2020 et le 1.1.2024, et ensuite d'au moins 8% par année jusqu'au 1.1.2030. Tous ces pourcentages se rapportent au niveau d'émissions de 2018.



En **partageant**, sans entrave économique et politique, les **connaissances théoriques et pratiques** acquises en tant que **leader de cette transition**, nous permettrons aux autres pays de **mitiger leur retard** et, collectivement, **d'éviter l'extinction de la plupart des écosystèmes** et des espèces, dont la nôtre.

### **3. Des changements systémiques afin de changer le monde pour tou-te-s**

Pour effectuer une **transition immédiate** vers une société en accord avec les limites planétaires et qui favorise le bien-être à long terme ainsi que la résilience de l'humanité, il faut nous **organiser collectivement** afin de créer des **changements systémiques**. Les **changements individuels**, bien qu'**utiles** pour **s'habituer** à de nouveaux modes de vie, ne sont **pas suffisants** pour résoudre les problèmes complexes de la crise environnementale.

### **4. Les valeurs et les principes pour choisir le monde que l'on veut, les calculs pour choisir les moyens d'y arriver**

Afin de créer un **cadre d'innovation sain et éthiquement orienté**, nous devons d'abord **choisir le système global** que l'on veut atteindre en se basant sur les **valeurs et principes** adoptés **collectivement** pour ensuite, seulement, comparer quantitativement et qualitativement les méthodes pour y arriver.

### **5. La modération et le partage comme base, la technologie comme outil**

La première priorité est de **refondre notre manière de vivre en société**, en adoptant une **approche modérée de nos consommations** ainsi qu'en adoptant des **systèmes de gestion commune et décentralisée**, permettant le partage efficient des ressources.

Nous devons également adopter une nouvelle **approche globale**, en privilégiant les **solutions low-tech** qui fonctionnent de manière **autonome** et sont **facilement réparables**, et en mettant l'accent sur des **émissions nulles de gaz à effet de serre**, la **résilience** et l'économie de matières premières.

### **6. Priorités d'actions par thématique et ampleur des impacts**

Nous devons travailler sur deux fronts en parallèle pour effectuer la transition immédiate requise : 1) le **changement radical des lois** et des **normes** régissant les **secteurs les plus polluants** (la **place financière suisse** en absolue priorité), 2) l'adoption d'un **nouveau genre de vie en société** qui permette d'être **résilients** et **durables** sur le **très long terme**.

### **7. La Suisse comme modèle de démocratie directe pour le XXIe siècle**

Nous constatons, de manière globale, une prise du pouvoir politique par l'économie globalisée, en particulier par les multinationales et le monde de la finance casino, et ce aux niveaux administratif, exécutif, législatif et des tribunaux internationaux (les tribunaux d'arbitrage par des organes non-élus démocratiquement compris). Par conséquent, nous estimons qu'une **reprise du pouvoir politique** par la **société civile** est indispensable, permettant ainsi une **modernisation héroïque** de nos institutions, condition *sine qua non* d'une transition immédiate et **garante de nos libertés fondamentales**.



## 8. Devoir d'exemplarité de l'État et des entreprises

En ouvrant la voie vers un genre de vie en société durable, les **secteurs publics et privés** participent à la **hauteur de leurs impacts** et de **leurs moyens** à une transition immédiate, **influençant toute la société** de manière positive et permettant aux **individus** d'adopter rapidement les **changements requis** dans leurs **lieux de travail** et de **socialisation**, tout en leur laissant une période de transition dans l'espace privé.

## Contexte et objectifs de ce document

Dans le cadre des actions entreprises depuis le début de l'année 2019, nous, le collectif de la Grève du Climat Vaud, avons défini et constamment ajusté notre **positionnement éthique** et stratégique. Pour ce faire, nous nous sommes efforcé·e·s de **regrouper les savoirs** provenant aussi bien des **sciences naturelles** et **techniques** ainsi que des **sciences humaines et sociales**.

Dans le cadre de nos **interventions publiques** et de notre **collaboration** avec le **gouvernement vaudois**, nous avons remarqué un **manque d'alignement des différentes parties concernées** - politicien·ne·s, membres de l'administration, population, etc. - dans la **compréhension des problèmes** posés par la crise environnementale, les **objectifs à atteindre** pour les résoudre et les **manières acceptables d'y arriver**.

Afin de palier à ce manque, nous avons réuni dans ce document les **principes** qui nous paraissent être **les plus essentiels** et qui viennent compléter les [revendications de notre mouvement](#). Leur **objectif** est de servir à toute personne, quelle que soit son niveau de décision et d'impact, comme une **boussole éthique et stratégique** servant à **informer ses opinions** et **ses choix** dans le cadre de la crise environnementale et la transition immédiate vers un **nouveau genre de vie en société** qui soit en **accord avec les limites planétaires**, qui favorise le **bien-être à long terme** et la **résilience de l'humanité**.



## Quels problèmes, pourquoi agir et quand

### 1. La crise environnementale sur tous les plans : climat, biodiversité, ressources finies, genre de vie

Bien qu'il soit un risque majeur de rupture, le climat ne représente qu'une partie de la crise environnementale en cours.

La **biodiversité**, dont sont directement dépendantes la **résilience des écosystèmes** et notre **capacité de survie** - à court comme à long terme - est au moins aussi importante à prendre en compte.

Les **ressources naturelles** et **minières** étant **limitées**, leur exploitation doit être revue afin d'être **durable sur le très long terme**. Cela implique également des processus de **design circulaire**, permettant de **conserver les ressources** à leur **plus haut niveau d'utilité** sur de **nombreux cycles de vie**.

Nous voulons pouvoir vivre de manière heureuse et libre en respectant les limites de la planète, tout en s'adaptant aux changements environnementaux majeurs qui ont déjà commencé. Par conséquent, il est nécessaire de **modifier radicalement notre genre de vie en société** afin de trouver un **équilibre pérenne**.

Ainsi, ce sont tous les aspects de la crise environnementale qu'il faut considérer de manière transversale et systémique afin de trouver des solutions viables.

### 2. La Suisse comme pionnière de la durabilité, pour une justice climatique de tous les pays

La Suisse produit entre **3% et 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre**<sup>6</sup>, principalement au travers de notre **place financière**, alors que notre population ne représente que **0.1% de la population mondiale**<sup>7</sup>, et cela depuis plusieurs décennies.

De plus, la Suisse a été identifiée comme le pays générant le plus de freins à la mise en place des *Sustainable Development Goals* (SDGs) dans le monde, en raison du **poids environnemental** et **social** générés par nos **importations** - de biens de consommation et de produits servant à la manufacture de nos exportations - et par les actions de nos multinationales<sup>8</sup>.

Cette **exploitation environnementale** et sociale a permis à la Suisse de se hisser parmi les **dix pays les mieux classés** au monde en ce qui concerne la **richesse**<sup>9</sup> et selon l'**indice de développement**<sup>10</sup>.

<sup>6</sup> Masterplan climat Suisse, Alliance Climatique Suisse, 2016  
Global Carbon Project, Global Carbon Atlas, 2017

<sup>7</sup> OFS, The World Bank ; census de 2017

<sup>8</sup> Sustainable Development Report 2019. Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN).

<sup>9</sup> FMI, The World Bank : PIB per capita en valeur nominale et en PPP, années 2017 à 2019

<sup>10</sup> Rapport sur le développement humain 2018, Programme des Nations Unies pour le développement



Cela donne à notre pays **deux responsabilités majeures** :

1. Une responsabilité historique de **reconnaître** et **assumer** collectivement le rôle que la Suisse occupe dans la crise environnementale et sociale à l'échelle internationale ;
2. Une responsabilité actuelle d'**être les pionnier·ère·s** dans la **création**, le **test** et la **mise en pratique** d'un **nouveau genre de vie en société** qui soit en accord avec les limites planétaires, qui favorise le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité, car nous sommes **parmi les mieux équipé·e·s pour le faire**. Cela nous confèrera également un avantage stratégique dans la gestion des impacts de la crise et améliorera significativement notre future liberté de choisir la manière dont nous voulons vivre.

Afin de respecter mondialement le budget carbone pour un réchauffement limité à +1.5°C établi par le GIEC<sup>11</sup>, la Suisse se doit d'être un des premiers pays à atteindre un bilan carbone net nul d'ici à 2030. Afin d'y parvenir, ces réductions doivent commencer immédiatement, soit dès 2020, et ce de manière au moins linéaire et idéalement exponentiellement décroissante<sup>12</sup>.

En partageant, sans entrave économique et politique, les connaissances théoriques et pratiques acquises en tant que leaders de cette transition, nous permettrons aux autres pays de mitiger leur retard et, collectivement, d'éviter l'extinction de la plupart des écosystèmes et des espèces, dont la nôtre.

<sup>11</sup> IPCC Special Report on Global Warming 1.5°C <https://www.ipcc.ch/sr15/>

<sup>12</sup> Selon les budgets carbone établis par le GIEC, la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre devra être d'au moins 13% par année entre le 1.1.2020 et le 1.1.2024, et ensuite d'au moins 8% par année jusqu'au 1.1.2030. Tous ces pourcentages se rapportent au niveau d'émissions de 2018.



## Que faire

### 3. Des changements systémiques afin de changer le monde pour tou·te·s

Les **choix** que nous faisons sont **conditionnés** par le **monde dans lequel nous évoluons**. Ils seront toujours **limités** à ce qui est **déjà disponible sur le marché**, ce qui nous est **accessible financièrement** et **géographiquement**, et ce que l'on **considère désirable**, selon notre **capital financier et culturel**.

Opter **individuellement** pour les options les plus durables qui s'offrent à nous (*zero-waste*, véganisme, etc.) peut être **source d'émancipation** et d'**acclimatation personnelle** avec des modes de vie plus éthiques et durables, mais **ne changera pas le système complexe de société** dans lequel nous vivons, et encore moins aux **échelles requises** par la crise environnementale.

Ainsi, même lorsqu'une masse critique adopte des modes de vie de manière homogène et simultanée, ils sont **efficacement digérés par le système industriel** et **transformés en valeur marchande** afin d'entrer dans la **logique de maximisation du profit**, générant à nouveau des **impacts environnementaux** et **sociaux majeurs** (e.g. : produits véganes à l'huile de palme).

En revanche, les **changements systémiques**, dépendant des structures gouvernementales qui les ratifient à leurs différents échelons - fédéral, cantonal, communal - et des accords internationaux, permettent de **changer la donnée de base pour tout le monde** au travers des **lois** et des **règles**, et ceci autant au niveau des **personnes physiques** que des **personnes morales**.

Pour effectuer une transition immédiate vers une société en accord avec les limites planétaires et qui favorise le bien-être à long terme ainsi que la résilience de l'humanité, il faut nous organiser collectivement afin de créer des changements systémiques, tout en effectuant, au niveau individuel, les adaptations de mode de vie permettant de s'y préparer au mieux.

### 4. Les valeurs et les principes pour choisir le monde que l'on veut, les calculs pour choisir les moyens d'y arriver

En raison de la crise environnementale, nous devons et devons prendre des **décisions complexes** et faire face à des **dilemmes éthiques**, qui auront un **impact considérable** à l'échelle **locale, cantonale, nationale** et **internationale**. Ainsi, ces questions ne peuvent être résolues qu'en s'interrogeant et décidant **démocratiquement** des  **futures valeurs** et  **principes** de notre société.

Ce n'est qu'une fois ces **lignes directrices tracées** que nous pouvons **commencer à comparer**, de manière quantitative et qualitative, les solutions possibles afin de sélectionner celles dont l'impact environnemental est le plus faible. En effet, les **outils d'estimation**



**d'impact**, bien que de plus en plus puissants et précis, ne pourront **jamais prendre en compte** la **totalité** des **variables**, ne serait-ce que parce que nous n'avons pas même connaissance de l'existence de certaines d'entre-elles<sup>13</sup>. De plus, nous avons pu constater que l'omission (in)volontaire de certains paramètres a créé de **grandes sous-estimations des impacts**, même au sein des **meilleures analyses**<sup>14</sup>.

Choisir d'abord le système global que l'on veut atteindre en se basant sur les valeurs et principes adoptés collectivement, et ensuite seulement comparer quantitativement et qualitativement les méthodes pour y arriver, permet de créer un cadre d'innovation sain et éthiquement orienté.

## 5. La modération et le partage comme base, la technologie comme outil

Les problèmes engendrés par la crise environnementale sont complexes ; les solutions qu'ils requièrent doivent être transversales et systémiques. Ils ne pourront donc **pas être résolus** par des **optimisations de processus isolés** mais demandent, au contraire, une **refonte majeure et globale** de notre **manière d'être au monde**.

Ainsi, **dans toute solution** (technique, technologique mais aussi sociale, politique, etc.), **deux priorités** sont à considérer :

### 1. Modération

Il faut **réduire au minimum** la **production** et l'**utilisation** de tout ce qui va à l'**encontre** des **visions** et **principes** décidés collectivement (e.g. : pas de voitures en ville ni de publicité à but non-idéal (publicitaire)). Quels que soient les moyens techniques disponibles, la **modération** est la **priorité**.

### 2. Partage

Afin d'atteindre l'objectif de modération, il faut également **privilégier** les **systèmes de gestion commune** et **décentralisée** des ressources matérielles et immatérielles, permettant d'augmenter la fréquence d'utilisation et le nombre de bénéficiaires, tout en minimisant l'augmentation de l'impact.

### 3. Technologie

Tout ce qui ne peut pas être éliminé par la modération doit être **constamment amélioré** afin d'être le plus en accord possible avec la vision, en privilégiant les solutions **durables, résilientes** et **maîtrisées par l'utilisateur**<sup>15</sup>.

---

<sup>13</sup> Voir ici le concept de "unknown unknowns", rendu populaire par le Secrétaire de la Défense des USA en 2002. Defense.gov News Transcript: DoD News Briefing – Secretary Rumsfeld and Gen. Myers, United States Department of Defense ([defense.gov](https://www.defense.gov))

<sup>14</sup> e.g. : le rôle des micro-plastiques dans l'impact environnemental de l'industrie du textile, globalement méconnu jusqu'en 2018.

<sup>15</sup> Le principe de précaution doit prévaloir en ce qui concerne les dangers environnementaux et sociaux, en particulier ceux liés à certains secteurs développés et/ou en recherche tels que les nanotechnologies, l'intelligence artificielle ou le big data. Les solutions techniques sous licences libres sont à privilégier à celles privatives de libertés de l'individu.





La technologie n'est qu'un **outil** qui doit uniquement s'appliquer dans le **cadre des valeurs de modération** et de **partage**. Elle n'est donc **ni une solution, ni une finalité**<sup>16</sup>.

Dans les choix techniques, le "low-tech" est préférable au "high-tech". En effet, les low-tech sont simples, ont un **fonctionnement compréhensibles** par **l'utilisateur** et peuvent être mises en oeuvre et **réparées** par celui-ci. En plus, elles ont un fonctionnement de base **autonome**. À contrario, les solutions high-tech sont souvent complexes, nécessitent des (ultra)spécialistes, sont interconnectées pour leur fonctionnement de base. Elle ne sont donc ni résilientes et ni économes en matières premières.

Les nouvelles solutions techniques ne peuvent pas se contenter d'être moins mauvaises que les anciennes, mais doivent **atteindre des émissions nulles de gaz à effet de serre** et autres polluants. Les **technologies de compensation** et les **accords de compensation** ne sont **pas applicables** dans un but d'émissions nulles.

Ainsi, la première priorité est de refondre notre manière de vivre en société, en adoptant une approche modérée de nos consommations ainsi qu'en adoptant des systèmes de gestion commune et décentralisée, permettant le partage efficient des ressources.

Nous devons également adopter une nouvelle approche globale, en privilégiant les solutions low-tech, qui fonctionnent de manière autonome et sont facilement réparables, en mettant l'accent sur des émissions nulles de gaz à effet de serre, la résilience et l'économie de matières premières.

---

<sup>16</sup> Les transitions énergétique et numérique doivent prendre en compte, outre les aspects environnementaux, ceux de résilience, de souveraineté de la société civile et de justice sociale.



## Comment faire

### 6. Priorités d'actions par thématique et ampleur des impacts

Les **émissions totales de gaz à effet de serre qui incombent à la Suisse**, c'est-à-dire comprenant celles **produites sur le territoire** (émissions "domestiques") mais également celles **engendrées par les activités de notre pays**, telles que la **consommation de biens et services** (émissions "grises importées") ou les **activités commerciales** (émissions "grises exportées") sont répartis de la manière suivante (en millions de tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub>)<sup>17</sup> :

1. **83 % : Place financière suisse**, 1100 mio.
  - a. Gestion de fortune privée et institutionnelle (e.g.: fonds de pension)
  - b. Banques commerciales et de détail
  - c. Financement du négoce de matières premières
2. **8.5% : Émissions grises importées**, 110 mio.
  - a. Tous les produits de consommation importés
3. **8% : Émissions produites par la Suisse**, 100 mio.
  - a. **4% : Émissions domestiques**, 50 mio<sup>18</sup>.
    - i. ~30% : Transport (individuel et commercial, avion exclu)
    - ii. ~30% : Bâtiment (majoritairement chauffage)
    - iii. ~30% : Industrie (sur territoire suisse)
    - iv. ~10% : Agriculture (chauffage et transports exclus)
  - b. **4% : Émissions grises exportées**, 50 mio.
    - i. Production de produits pour l'exportation
    - ii. Importation de matières pour la fabrication de ces produits
4. **~1-3% : Trafic aérien international (depuis la Suisse)**, 10 mio au minimum.
  - a. Les vols internes et les vols internationaux au départ de Suisse génèrent à eux seuls au moins 10 mio de tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub>.
  - b. Si l'on y ajoute les vols effectués par des résident·e·s suisses à l'extérieur du territoire et les vols retours vers la Suisse, on peut facilement doubler, voire tripler ce chiffre.
5. **?% : Sources d'émissions connues en partie** (consommation d'électricité faite à l'étranger par les machines-outils exportées depuis la Suisse) ainsi que les **sources encore inconnues ou non-estimées** (e.g. : fuite de méthane dans les installations de production et de transports de gaz naturel que la Suisse importe)

Nous pouvons donc identifier **trois niveaux d'impact majeur** dans le classement ci-dessus :

1. **Impact mondial majeur : place financière suisse**  
Cette première catégorie demande des **mesures drastiques de régulation**, au niveau national et international. Elle doit être une priorité.
2. **Impact national majeur : émissions domestiques, importations, exportations**  
Le mode de vie suisse consomme **3x plus de ressources** que ce que la terre peut nous

<sup>17</sup> Alliance Climatique Suisse, loc. cit., estimations des émissions pour 2020

<sup>18</sup> Massnahmenkatalog Klimapolitik 2030 für eine klimaverträgliche Schweiz, econcept AG, [lien direct](#), chiffres de 2013



fournir<sup>19</sup>. Un **changement de société radical** doit être entrepris afin d'atteindre un **équilibre**, d'être les **pionnier·res** de la transition et de respecter le [principe de justice climatique](#).

### 3. Impact personnel important : trafic aérien

Un **vol aller-retour Genève-New York** en classe économique génère entre **0.7 et 3.3 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub>** en classe économique<sup>20</sup>, alors que nous devrions arriver à des émissions totales de **1 tonne par habitant et par année au maximum**<sup>21</sup>. Il est crucial de prendre conscience de l'impact de l'aviation et **adapter nos modes de vie** au niveau personnel, et c'est un enjeu majeur au niveau national afin d'adapter les modes de transport.

Comme mentionné [plus haut](#), les émissions de gaz à effet de serre et, à fortiori le climat, ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération. L'**agriculture**, par exemple, a des impacts considérables sur la biodiversité et la résilience des réseaux d'approvisionnement. C'est pourquoi nous la considérons également comme un **enjeu majeur** de la crise environnementale, malgré sa place modeste dans les émissions domestiques.

Ainsi, nous devons travailler sur deux fronts en parallèle pour effectuer la transition immédiate requise : 1) le changement radical des lois et des normes régissant les secteurs les plus polluants (la place financière suisse en absolue priorité), 2) l'adoption d'un nouveau genre de vie en société qui permette d'être résilients et durables sur le très long terme.

## 7. La Suisse comme modèle de démocratie directe pour le XXIe siècle

À l'international, la Suisse est presque unanimement prise comme **modèle de démocratie** (semi-directe). Aujourd'hui, le système politique suisse est **également touché**, peut-être dans une moindre mesure, par la **crise globalisée** qui frappe les **démocraties représentatives libérales occidentales**.

Premièrement, nous constatons que la **sphère économique dirige et domine le système politique**, souvent **aux dépens** de la **crise environnementale** et du **bien commun**. En effet, les grandes industries et les multinationales exercent un **lobbying intense et systématique** sur les différents échelons politiques. De plus, il est particulièrement difficile de représenter la diversité du corps civique – qui, par ailleurs, s'abstient significativement lors des différentes votations – et de défendre l'intérêt commun lorsque les **métiers libéraux** (chef·fe·s d'entreprise, avocat·e·s, etc.) sont **surreprésentés** dans le corps politique des élu·e·s ; souvent, les secteurs économiques et politiques s'interpénètrent notamment par l'intermédiaire de leurs représentant·e·s.

<sup>19</sup> Empreinte écologique par pays, Global Footprint Network, 2016

<sup>20</sup> Les estimations varient énormément en fonction des méthodes de calculs, ce qui démontre la difficulté à apprécier quantitativement l'impact de certains secteurs. Nous préférons donc mettre ici une fourchette et rappeler que ce mode de transport demande un choix éthique et de société, plus qu'une simple optimisation à court terme.

<sup>21</sup> Alliance Climatique Suisse, loc. cit.



Deuxièmement, le **non-respect des engagements politiques** formulés par les partis et les élu·e·s lors des campagnes électorales font aujourd'hui courir un risque à nos sociétés en raison des décisions contraignantes, fortes et immédiates qui doivent être prises. En effet, il n'est pas rare que les élu·e·s gonflent leurs promesses électorales, sans les mettre en application une fois élu·e·s, ou **cessent de représenter l'intérêt de leurs électeur·trice·s, au profit d'intérêts privés**. Bien évidemment, de tels comportements ne peuvent finalement servir le bien commun, et encore moins celui de l'environnement.

Troisièmement, les **droits et outils démocratiques directs** à la disposition du peuple pour exprimer son mécontentement et **exercer un certain contrôle** sur le système economico-politique sont **difficilement applicables** ou **inexistants**. Par exemple, les outils qui permettent d'avoir recours à la démocratie directe (référendum et initiative) sont **difficiles à s'accaparer**, à moins de disposer des moyens humains et financiers ; faire grève en Suisse comprend de nombreux risques pour les travailleur·euse·s et se limite au cadre fixé par la "paix du travail" ; si la démesure et les décisions de certain·e·s élu·e·s font courir un risque à la société, le peuple ne peut – sauf cas rares – exercer aucun contrôle sur ces dernier·ère·s, en les révoquant, par exemple.

Malgré les quelques problèmes listés, de manière non-exhaustive, ci-dessus, le **système politique suisse** permet au **peuple d'améliorer, moraliser et transformer** la forme de sa démocratie à toute les échelles (fédérale, cantonale et communale) suivant le **principe de subsidiarité**. En effet, les **cantons** sont **autonomes constitutionnellement** concernant le **choix de leur organisation** (tant qu'elle reste conforme aux règles de la démocratie), notamment dans les domaines administratif, éducatif, judiciaire et fiscal. C'est **une force** qu'il convient de mobiliser afin d'**accélérer la réponse à la crise environnementale**.

Pour faire face aux nombreuses décisions complexes et éthiques de ces prochaines années, les **devoirs et droits démocratiques** ainsi que les **espaces politiques** devront **s'élargir** pour permettre une **citoyenneté active** afin de s'adapter aux nombreux défis qu'engendrent la crise environnementale et l'accélération exponentielle de notre société. Pour cela, les structures politiques devront effectuer une **remise en question importante** et **opérer, à court terme, des changements profonds**.

Nous constatons, de manière globale, une prise du pouvoir politique par l'économie globalisée, en particulier par les multinationales et le monde de la finance casino, et ce aux niveaux administratif, exécutif, législatif et des tribunaux internationaux (les tribunaux d'arbitrage par des organes non-élus démocratiquement compris). Par conséquent, nous estimons qu'une reprise du pouvoir politique par la société civile est indispensable, permettant ainsi une modernisation héroïque de nos institutions, condition *sine qua non* d'une transition immédiate et garante de nos libertés fondamentales.



## 8. Devoir d'exemplarité de l'État et des entreprises

Les changements radicaux requis par la crise environnementale auront forcément des **coûts**, aussi bien **financiers** que **psychologiques**. Il nous incombe donc de décider **qui les paiera** et **dans quelle mesure**.

En plus des [priorités d'action par thématique](#), il est intéressant de **considérer l'impact** de chaque catégorie d'entité (morale, physique, collectivité et individus) sur la crise environnementale, et d'**ajuster**, par conséquent, la **part des coûts** de transition **en fonction**.

Ainsi, les **facteurs de richesse et de technologie** ont été identifiés à plusieurs reprises comme jouant un **rôle de multiplicateur** conséquent de l'**impact environnemental**<sup>22</sup>, étant estimés de manière consistante à un **facteur de 60** entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres<sup>23</sup>.

Les **entreprises**, en particulier les **multinationales**, et l'**État**, en raison des **flux monétaires énormes** que ces secteurs engendrent, représentent une **force d'impact considérable** sur l'environnement. De ce fait, ils doivent en **supporter la responsabilité**.

De plus, nous considérons que les **collectivités** (État, entreprises, associations, etc.) ont un devoir d'exemplarité, car l'**impact** qu'elles ont sur les **modes de vie** des individus est considérable, en raison de l'**aspect structurant** qu'elles génèrent. En effet, elles décident de ce qui est **disponible**, sur **quel marché** et à **quel prix**, comme mentionné [plus haut](#), mais **établissent** également, plus ou moins volontairement, l'**option par défaut**, qui est aussi la **plus plébiscitée** par les consommateurs<sup>24</sup>.

Par conséquent, nous proposons d'appliquer toute mesure aux entités suisses dans l'ordre de priorité et de responsabilité suivant :

1. **Monde des affaires** (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) et **État**
2. **Collectivités civiles** / Habitat collectif
3. **Individus** / Habitat individuel

Ainsi, en ouvrant la voie à un genre de vie en société durable, les secteurs publics et privés participent à la hauteur de leurs impacts et de leurs moyens à une transition immédiate, influençant toute la société de manière positive et permettant aux individus d'adopter rapidement les changements requis dans leurs lieux de travail et de socialisation, tout en leur laissant une période de transition dans l'espace privé.

<sup>22</sup> Political Ecology, Robbins, 2012

<sup>23</sup> Extreme Carbon Inequality, OXFAM, 2015

<sup>24</sup> Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness, Thaler & Sunstein, 2008